

## Face à l'évolution des métiers l'école forestière de Meymac fait le choix de l'innovation pédagogique.



Plusieurs rapports<sup>1</sup> récents ont mis en évidence les potentialités de la filière forêt-bois pour le Massif Central ; malgré la crise économique qui a provoqué une réorganisation des entreprises mécanisées, dans les 10 prochaines années, les besoins pour mobiliser la ressource restent réels<sup>2</sup> et la formation constitue un enjeu important. Les pratiques d'exploitations se sont développées en intégrant des paramètres tels que la technicité des machines, l'utilisation des TIC et des pratiques plus respectueuses de l'environnement ; malgré de lourdes contraintes techniques, l'école forestière de Meymac intègre maintenant dans ses formations la conduite d'engins forestiers dès la seconde.

Dans le même esprit le CFPPA et l'Atelier Technologique proposeront très prochainement des formations et des démonstrations spécifiques : utilisation du câble synthétique en débardage et, dans le cadre de la réalisation de la charte forestière avec le PNR de Millevaches, des démonstrations d'alternatives de débardage (« cheval de fer », câble) et de travaux sylvicoles avec une petite mécanisation.

La Rénovation de la Voie Professionnelle et la mise en place d'un nouveau BAC PRO « forêt » en 3 ans sont aussi des enjeux de première importance concernant la filière car les apprentissages des gestes professionnels s'organisent maintenant en laissant une place beaucoup plus importante à l'individualisation du parcours de formation : conduire une formation adaptée aux besoins identifiés et accompagner les apprenants en vue de l'acquisition de compétences, tels sont les enjeux actuels relevés par l'équipe pédagogique de l'école forestière. L'entrée en formation se fait soit en seconde professionnelle « Nature Jardin Paysage Forêt » depuis une classe de troisième, soit directement en classe de première professionnelle du

baccalauréat « Forêt ». La réponse aux besoins nouveaux mis en évidence par l'individualisation des parcours de formation est emmenée par l'innovation pédagogique : entretien individuel, construction du Projet Professionnel Renforcé, utilisation du livret de compétence, utilisation d'outils d'autoformation, utilisation d'outils de diagnostic de compétence.

Outre les aspects liés à la mécanisation, depuis la rentrée scolaire de septembre 2010, un module « gestion des situations de crise en forêt » doit permettre une réelle préparation aux différentes situations de crise rencontrées en forêt : tempêtes, incendies, inondations. Face à ces situations complexes et dangereuses la réponse du forestier doit être pertinente et préparée, la prise en compte dès la formation initiale permettra aux futurs professionnels de mieux appréhender ces périodes de perturbation importante de la filière.

Contacts : legta.meymac@educagri.fr  
Internet : www.lycees-neuville-meymac.fr  
tél : 05 55 46 09 09



<sup>1</sup> Rapport Puech, avril 2009 ; FCBA-Observatoire de la mécanisation forestière sur la zone Massif Central, 2010...

<sup>2</sup> FCBA-Evaluation de l'emploi lié à la mobilisation de bois supplémentaire 2012 et 2020



## ISMIB fait feu de tout bois

Des élèves embauchés dès leur sortie de l'école, une formation alternant cours et périodes en entreprises, l'ISMIB a le vent en poupe.



A l'issue de leur formation, 96% des étudiants de l'Institut supérieur de management des industries du bois (ISMIB) ont en poche un contrat de travail. Un chiffre qui témoigne de la qualité de la formation « Responsable gestionnaire des industries du bois » dispensée dans l'établissement depuis seize années.

Le titre, Niveau II (Bac+4), forme en un an des cadres à double compétence BOIS et MANAGEMENT. Le contenu de la formation se regroupe, en effet, en deux principaux axes avec, d'un côté, le management d'entreprise et, de l'autre, la connaissance du matériau et de la filière bois. Dans la promotion de vingt élèves chaque année, on retrouve des titulaires de Bac+3 issus de formations professionnelles ou générales. Des profils très divers donc.

Accessible en contrat de professionnalisation et d'apprentissage, le titre « Responsable gestionnaire des industries du bois » est organisé en alternance formation/entreprise avec deux périodes de stage de 5 mois minimum. Très apprécié par les entreprises, ce système permet aux étudiants d'avoir un pied dans le monde professionnel. D'ailleurs, dès la première période de stage, un élève sur deux connaît son futur employeur, de quoi rassurer les candidats.

A la sortie de nombreux débouchés s'offrent aux nouveaux titulaires du titre dans trois principaux types de postes : direction, commercialisation et production.

N'hésitez plus, renseignez-vous au  
05 55 21 55 14  
cbrudieux@cci.correze.fr  
www.correze.net

Directeur de publication : Marie-Louise DESTÈVE  
 Coordination : Aline PICARONNY  
 APIB (Association Pôle Interprofessionnel Bois) Association loi 1901  
 Maison du Pôle Bois - BP 30 19001 TULLE cedex  
 Téléphone: 05 55 29 22 70 - Télécopie: 05 55 29 22 69  
 Portable 06 72 14 91 22  
 e-mail : contact@apib.limousin.com  
 Site internet : http://www.apib-limousin.com  
 Impression : Maugein - TULLE - Maquette : P. Grimonprez-Neuville  
 Dépôt légal : ISSN 1771-4095 - N°16 - Juillet 2011

## Offres d'emploi

Une entreprise auvergnate de menuiserie, charpente, fabrication et pose, située dans la Haute-Loire, recrute dans le cadre de son développement son responsable métré et conduite de travaux.

Une scierie auvergnate, située dans le Puy de Dôme, recrute dans le cadre de son développement deux ouvriers de scierie pour :

- Un poste de conducteur de chariot de découpe
- Un poste d'empileur

Pour tout renseignement sur les entreprises, les profils recherchés ou encore les missions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'APIB.

Contact : 05 55 29 22 70 / contact@apib-limousin.com

## Editorial

Face aux préoccupations croissantes de consommation responsable, PEFC milite pour le développement durable de la forêt grâce à un programme de certification ambitieux, révisé tous les 5 ans.

Pionnier de la certification forestière en France où il a été créé en 1999, PEFC France représente aujourd'hui 5 millions d'hectares certifiés, soit 78% de la forêt publique et 14% de la forêt privée.

PEFC France compte parmi ses adhérents 45 000 propriétaires forestiers et près de 2 500 entreprises de la filière forêt-bois (exploitants, scieries, transformateurs, constructeurs, négociants, artisans, distributeurs, papetiers, imprimeurs, éditeurs...). Ensemble ils apportent au consommateur la garantie qu'un produit portant la marque PEFC s'inscrit dans une démarche responsable de gestion durable de la forêt.

La certification PEFC est le résultat d'un processus de concertation entre tous les acteurs de la société civile concernés par la gestion durable de la forêt : sylviculteurs, transformateurs et usagers.

C'est dans le respect de cette démarche que vient de se dérouler pendant dix-huit mois la révision quinquennale des standards de PEFC en France. Elle a associé dans une réflexion nationale tous les acteurs impliqués dans la filière forêt-bois.

Les standards actuels de PEFC en France (valables jusque fin 2011) sont composés de deux types de document :

- 15 cahiers des charges régionaux pour le propriétaire forestier définissant les bonnes pratiques de gestion forestière que les propriétaires adhérents au système doivent mettre en œuvre dans leurs forêts,
- un cahier des charges national pour l'exploitant forestier définissant les bonnes pratiques d'exploitation du bois que les entreprises d'exploitation forestière doivent mettre en œuvre sur leurs chantiers en forêt.

Les standards adoptés par l'Assemblée Générale extraordinaire de PEFC France pour la période 2012-2017 seront intégralement nationaux (c'est-à-dire identiques sur tout le territoire français) et se composeront de trois documents :

- un cahier des charges national pour le propriétaire forestier,
- un cahier des charges national pour l'exploitant forestier,
- un Programme d'accompagnement mis en œuvre régionalement par les entités d'accès à la certification pour la mise en œuvre des engagements PEFC.

Le principe d'amélioration continue qui avec la recherche du consensus caractérise le système PEFC a conduit les différentes parties à rechercher à se rapprocher des caractéristiques de la gestion durable des forêts telle qu'elle a été définie à HELSINKI, en combinant harmonieusement les aspects économiques sociaux et environnementaux.

Parallèlement à la construction de ces standards nationaux, PEFC France a révisé également son schéma, c'est-à-dire les règles de certification forestière qui régissent l'organisation et le fonctionnement du système. D'importantes améliorations ont été apportées afin de renforcer la cohérence au niveau national sur des sujets centraux tels que :

- le contrôle des propriétaires et exploitants forestiers,
- la mise en place d'une Commission Technique Nationale pouvant servir à la fois d'assistance en cas de litige et de recommandations sur tous les sujets liés à la mise en œuvre des standards.

PEFC Council, basé à Genève, désigne l'organisation incarnant le programme PEFC au niveau international. Courant mai 2011, PEFC France a soumis son schéma national à la reconnaissance par PEFC Council. Ce processus, qui fait appel à une évaluation par un expert indépendant, vise à s'assurer que le schéma national candidat est conforme aux principes de la démarche PEFC au niveau international. La reconnaissance du schéma français ainsi que sa mise en œuvre sont attendues pour début 2012.

Marc-Antoine de SEZE  
Président de PEFC France  
Vice-Président de l'APIB



# info

Association Pôle Interprofessionnel Bois

N° 16 - Juillet 2011



## La convention d'affaires 100% Bois ... le 20 mai à Tulle, pari gagné pour les bois locaux !



Les premiers rendez-vous d'affaires de la filière bois Massif Central organisés par l'APIB et le Pôle Forêt Bois Massif Central ont eu lieu vendredi 20 mai dernier à Tulle.

La manifestation, initialement prévue en 2010 et reportée pour raisons conjoncturelles, a finalement remporté un vif succès en mobilisant une centaine de participants au total dans la Maison du Pôle Bois de Tulle.

L'objectif de cette journée : développer les collaborations interrégionales et favoriser l'utilisation des bois locaux transformés en mettant en relations l'offre des scieurs (fournisseurs) avec les besoins des clients potentiels du Massif Central (constructeurs, charpentiers, menuisiers, utilisateurs de produits bois).

L'APIB a coordonné l'organisation de cet événement limousin 2011 sur un modèle reformaté, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze, la Fédération du Bâtiment

du Limousin, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et Coop de France Limousin.

L'interprofession a pris en charge la logistique (aménagements de la maison du pôle bois, création d'espaces de rendez-vous, de restauration...) la communication (création de supports, relais auprès des partenaires de la filière et de la presse écrite locale et professionnelle), et enfin la mobilisation des participants : un dernier point primordial pour réunir les professionnels et susciter de réelles opportunités d'affaires à travers des rencontres efficaces débouchant sur de l'opérationnel.



Pour ce faire et après un important travail d'information, de sensibilisation et de relance, l'APIB a identifié avec chaque fournisseur et/ou client inscrit ses besoins ou souhaits propres afin de lui proposer un planning de rendez-vous avec des entreprises répondant à ses attentes. Les participants ont ainsi pu rencontrer jusqu'à 6 partenaires po-

tentiels sur la journée et ce sur des espaces privatifs réservés pour l'occasion.

Une soixantaine de professionnels ont fait le déplacement depuis les départements limousins mais également depuis l'Auvergne, le Lot et la Dordogne. Parmi eux des scieurs, des fabricants d'emballages bois, menuisiers, charpentiers, constructeurs de maisons bois mais également des utilisateurs de produits bois issus d'autres secteurs avec les coopératives fruitières, une laiterie, ou encore un luthier.

Des échanges se sont également déroulés hors des rendez-vous programmés, avec des rencontres informelles durant les temps de pause ou encore lors de l'inauguration et de la visite de stands qui a réuni de nombreux partenaires et représentants institutionnels de la filière.

Contact APIB : 05 55 29 22 70  
contact@apib-limousin.com



## Entrepreneurs Des Territoires Limousin, un syndicat en mouvement ! Vendredi 22 juillet 2011 : journée d'information à Eymoutiers

Avec la sortie du décret n°2010-1603 du 17 décembre 2010 relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles, paru au journal officiel du 22 décembre 2010, EDT Limousin, étant l'organisation professionnelle des entrepreneurs de travaux forestiers (ETF), a trouvé pertinent d'organiser une demi-journée à destination des entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) mais également pour leurs donneurs d'ordre et des acteurs de la filière du Limousin, afin de les informer et de les éclairer sur les implications du décret. Cette journée d'information sera réalisée en partenariat avec l'APIB, la DRAAF et la DIRECCTE et aura lieu le vendredi 22 juillet 2011 à la mairie d'Eymoutiers de 8h30 à 13h. Le programme de cette matinée se présente ainsi :

- **8h30 : Accueil Café**
- **9h00 : Ouverture**  
M. Faucher, Président EDT Limousin  
Mme Destève, Présidente de l'APIB  
M. Blot, Directeur UT 87 DIRECCTE
- **9h30 : Le Décret du 17 décembre 2010 :**  
M. Justin, DIRECCTE
- **10h15 : Prise en compte de la gestion durable et de l'environnement :**  
Mme Fernandes, PEFC Limousin
- **10h45 : Prémotion de salariat et Déclaration de chantier :**  
Mme Dupuy-Christophe, DRAAF Limousin  
M. Pourcelot, DIRECCTE Limousin
- **11h15 : Pause**
- **11h30 : Témoignages des Acteurs de la filière :**  
- Les ETF parlent aux ETF (M. Pailler et M. Chopinaud)  
- Le point de vue des Donneurs d'Ordre (M. Difle, CBB et M. Paillot, CFBL, MECAFOR)  
- Un outil au service de la formation : le CFPPA de Haute-Corrèze (M. Raynard, Directeur CFPPA)
- **12h45 : Conclusion**  
M. Faucher, Président EDT Limousin
- **13h00 : Déjeuner convivial**

Pour participer à cette journée ou pour plus d'informations, merci de contacter : EDT Limousin Marie Ariztia, animatrice régionale, tél : 05 87 50 42 43, port : 06 03 83 47 81, mail : edt-limousin@safran87.fr, site internet : www.edt-limousin.org



En tant qu'interprofession, l'APIB a pour objectif de promouvoir la filière forêt bois en relayant l'ensemble des initiatives de sensibilisation à destination des professionnels, partenaires, élus ou encore du grand public.

Pour ce faire, l'APIB centralise et diffuse depuis le début d'année deux kits de communication pour les acteurs de la filière. Ils concernent deux campagnes de communication menées à l'échelle nationale :



**Merci la forêt !**

**FRANCE BOIS FORÊT 2011**

La campagne « Je dis OUI au bois pour dire NON au CO2 » : programmée jusqu'en 2012, elle marque la volonté de l'ensemble des acteurs français et scandinaves de contribuer à la promotion du matériau bois et de valoriser les résultats obtenus en matière de gestion durable des forêts.

Cofinancée par Skogsindustrierna, Finnish Forest Foundation et le Codifab, cette campagne nationale est l'occasion de signaler au grand public comme aux professionnels les nombreux atouts du bois dans la lutte contre l'effet de serre. Elle rappelle également les possibilités d'usage et les avantages de ce matériau d'avenir dans la construction, la décoration et la rénovation des bâtiments, qu'il s'agisse de maisons individuelles, de logements collectifs, de bâtiments publics ou de ERP (bureaux, bâtiments tertiaires...).



Les kits contenant lettres de campagnes, argumentaires, stickers et affiches sont disponibles dans les locaux de l'APIB et vous pouvez venir les retirer sur simple demande (et dans la limite des stocks disponibles).

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter : 05 55 29 22 70 ou [contact@apiib-limousin.com](mailto:contact@apiib-limousin.com).



Les professionnels transformateurs de châtaignier des régions Limousin, Aquitaine et Poitou-Charentes, accompagnés par leurs interprofessions respectives (APIB, Interbois-Périgord et Futurobois) ont décidé de se regrouper pour travailler ensemble sur un projet de promotion et de développement du châtaignier.

Depuis fin 2010, ces professionnels ont échangé sur les difficultés qu'ils rencontrent et sur la nécessité d'œuvrer à une meilleure reconnaissance des qualités et des potentialités de cette essence. Ces rencontres ont permis d'identifier des axes de travail jugés prioritaires et un programme de développement du châtaignier a été construit en 6 volets reconnus comme pertinents par les professionnels du groupe.

Ces volets sont les suivants :

- Volet 1 : Qualification du collage non structurel du châtaignier
- Volet 2 : Développement d'un profil commun de bardage châtaignier
- Volet 3 : Définition d'un classement d'aspect des sciages de châtaignier
- Volet 4 : Blocage des tanins
- Volet 5 : Caractérisation du châtaignier pour une utilisation structurelle
- Volet 6 : Communication et promotion

Afin de travailler efficacement sur la réalisation de ce programme, il a été décidé que la réalisation des

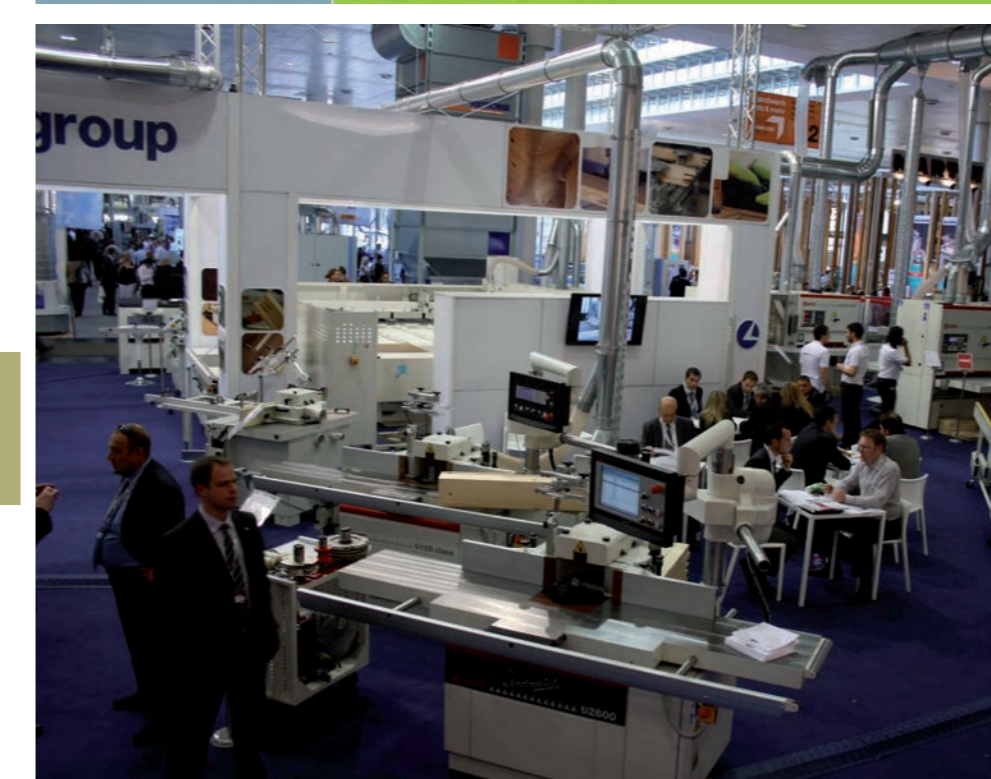
différents volets serait répartie entre les trois interprofessions et la Fédération Nationale du Bois afin de mobiliser au mieux les co-financements régionaux éventuels et de permettre un avancement simultané des différents axes de travail.

Le programme ainsi que chaque volet, seront suivis par un comité de pilotage composé de l'ensemble des partenaires intervenant dans le projet à savoir :

- Les interprofessions porteuses du programme
- Les représentants de la Fédération Nationale du Bois (FNB) et de l'Association pour la Promotion de l'utilisation du Bois de Chêne (APECF)
- Les représentants « groupe châtaignier » du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et de l'Institut pour le Développement Forestier (IDF)
- Les prestataires intervenant dans le programme
- Les représentants des partenaires financiers du programme

Dans ce cadre, l'APIB interviendra en tant que porteur du volet dédié à la « caractérisation du châtaignier pour une utilisation structurelle répondant aux exigences du marquage CE » dont les travaux devraient débiter à l'automne prochain.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'APIB : 05 55 29 22 70 ou [contact@apiib-limousin.com](mailto:contact@apiib-limousin.com).



15 professionnels de la filière forêt bois limousine ont pris part au déplacement collectif de l'APIB à destination de Hanovre en Allemagne.

Suite au succès des précédents voyages de 2005, 2007 et 2009, l'APIB a renouvelé un déplacement pour la visite du salon Ligna, dédié aux machines et équipements pour le bois et l'industrie forestière.

Sur une durée de 2 jours et une nuit au départ de Limoges, 15 professionnels de la filière ont participé, les 31 mai et 1er juin dernier, à un voyage clé en main comprenant le trajet en avion-taxi, l'hébergement et les transports.

Ils ont ainsi pu visiter, sans contraintes logistiques ou d'organisation, le salon Ligna de Hanovre, l'une des manifestations incontournables de la filière et surtout le plus grand rendez-vous européen dédié aux fournisseurs des industries du bois. Un salon s'adressant non

seulement aux entreprises industrielles, mais aussi aux artisans et présentant les nouveautés et moyens les plus efficaces pour travailler le bois.

Cette édition 2011 a rassemblé plus de 1700 exposants originaires de 52 pays différents et présenté l'ensemble des innovations du secteur bois avec des prestations de haut niveau (machines, matériaux et applications) réparties dans 13 halls représentant une surface de 130 000 m<sup>2</sup> d'exposition.

Contact APIB : 05 55 29 22 70 [contact@apiib-limousin.com](mailto:contact@apiib-limousin.com)



Parcours Bois® est une exposition itinérante réalisée en 5 exemplaires par le CNDB (Comité National pour le Développement du Bois), en partenariat avec la Fédération Forêt Bois Rhône Alpes (FIBRA) et avec le soutien financier de France Bois Forêt.

Elle illustre le cheminement de la matière bois, depuis son stade le plus brut, l'arbre, jusqu'au niveau le plus élaboré : le système constructif. A travers cette exposition, le visiteur découvre les techniques de construction à base de bois qui permettent de concevoir des ouvrages performants, et les produits nécessaires pour les réaliser. Une centaine de produits bois ou à base de bois sont présentés et mis en oeuvre sur 12 maquettes de solutions constructives, à l'échelle 1.

La nouvelle version 2011-2012, inaugurée en février 2011 à l'occasion du salon Eurobois, intègre notamment des solutions prenant en compte la RT 2012 et est présentée sur l'ensemble du territoire national jusqu'à son renouvellement en décembre 2012.

Les cinq exemplaires de l'exposition sont répartis sur le territoire national et hébergés par les interprofessions régionales des zones qu'ils desservent.

Ainsi le Pôle Forêt Bois Massif Central\* (PFBMAC) a souhaité en acquérir un exemplaire (avec le soutien financier de la Région Limousin et de l'Etat par la convention Massif Central) afin de le rendre accessible aux événements, salons et foires de la filière qui prennent place sur le territoire du Massif Central.

L'exposition commune Parcours Bois® 2011-2012 de PFBMAC est hébergée dans les locaux de l'APIB, à la maison du pôle bois de Tulle.

Aussi, n'hésitez pas à nous contacter

pour plus de renseignements et éventuellement connaître les conditions de location.

De même, le site Internet <http://www.parcours-bois.com> est le prolongement de l'exposition : il permet au visiteur de retrouver le calendrier de réservation, les visuels des maquettes, ainsi que les références des produits qu'elles intègrent et les coordonnées de leurs fabricants.

Renseignements et réservations Parcours Bois Massif Central : 05 55 29 22 70.



\*PFBMAC est le rassemblement des 6 interprofessions régionales de la filière forêt bois de l'espace central (l'APIB en Limousin, Arfoibois en Languedoc Roussillon, Aprovalbois en Bourgogne, Auvergne Promobois en Auvergne, Fibra en Rhône Alpes, et Midi Pyrénées Bois en Midi Pyrénées) et de France Douglas.

A noter : la présidence tournante de l'association PFBMAC est assurée, depuis 2010, par Madame Marie-Louise DESTÈVE, également Présidente de l'APIB.

## « Maisons créatives en Limousin »

### Présentation

Depuis 2005, l'Association « Pôle Créativité » (RDT, Crédit Agricole, EDF, PME, particuliers...), présidée par Bernard GORSE a cherché à faire émerger en Limousin la créativité et l'innovation sur des projets de « Maisons Créatives ». Colloque Créativité en 2006 à l'ENSIL, conférence d'un sociologue sur les nouvelles attentes en matière d'habitat, exposition et conférences à la Maison du Limousin à Paris en 2008 ont débouché sur un concours de jeunes étudiants architectes de Créapôle sur des projets innovants inscrits dans un objectif de Développement Durable. En 2009, à Limoges, le Cabinet d'Architectes ATELIER 4 lim et HABILIM se sont impliqués dans ce projet de « Maisons Créatives » et présentent aujourd'hui un projet de 27 « Maisons Créatives » bénéficiant de l'intérêt et de l'appui du Maire d'Aixe sur Vienne, avec la volonté de lancer la réalisation dès 2011. EDF accompagne ce projet sur l'aspect maîtrise des consommations énergétiques, isolement thermique, et recours aux Energies Renouvelables (solaire).

### Objectif développement durable (social, environnement, économique)

Le 1er but social : Réaliser des logements sociaux à Aixe sur Vienne à caractère locatif, incluant des logements adaptés « aux seniors » à travers un partenariat avec la Mutualité Française Limousine, et proposer également quelques logements en accession à la propriété, dans un esprit de mixité sociale.

L'objectif de préservation de l'environnement : Réaliser des logements à Haute Qualité Environnementale accessibles à tous, qui visent à inciter les futurs locataires ou acquéreurs à adopter une démarche éco-citoyenne. Consommation de moins de 60 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire quand un logement construit dans les années 60/70 en consomme en moyenne 180 à 200.

L'objectif économique : Offrir des conditions économiques modérées pour le coût de ces « Maisons Créatives » : l'objectif, se rapprocher de 115 000 € TTC pour le T3 et 140 000 € TTC pour le T4.

### Description du projet

Le lieu d'implantation des constructions est un espace situé à proximité du centre urbain d'Aixe sur Vienne, rue de Fenerolles. Il bénéficie de ce fait, d'une accessibilité commerciale et de services.

Conçues selon les normes de haute qualité environnementale par le cabinet Atelier 4 lim, elles seront construites en ossature bois (Douglas). Ces maisons, d'une surface variant de 90 m<sup>2</sup> habitables pour le T4 à 74 m<sup>2</sup> pour le T3 (s'ajoutent des abris vélos et des abris voitures), offrent une très faible consommation énergétique du fait d'une optimisation de tous les paramètres de l'architecture bioclimatique et de ces équipements.

La maison offre des espaces à vivre très ouverts sur l'extérieur grâce à des façades sud largement vitrées pour bénéficier des apports solaires gratuits de lumière et de chaleur. Son enveloppe simple, compacte permet de réduire les déperditions de chaleur. Les espaces sont distribués de manière rationnelle avec des espaces jour/nuit, des circulations



intérieures minimisées et des volumes tampons au Nord (escalier, cellier/buanderie, wc, salle de bain). La protection solaire est réalisée par une pergola et des volets bois.

Le bois, matière première disponible en Limousin, renouvelable, biodégradable est utilisé pour l'ossature, le bardage et les menuiseries extérieures. Le but étant de développer et de favoriser notre filière bois en Limousin. Le chauffage est au gaz avec une chaudière à condensation, une attente pour un éventuel poêle à bois est adossée à un mur en brique de terre crue. L'isolation renforcée par 18cm de ouate de cellulose et 4cm de fibre de bois et l'inertie thermique du mur de

refend en brique permettent de conserver plus longtemps la chaleur l'hiver ou la fraîcheur l'été. La toiture végétalisée permet de stocker et freiner l'écoulement des eaux de pluie, renforce l'inertie thermique et améliore le confort d'été. La ventilation double flux permet de renouveler l'air tout en limitant les pertes de chaleur. La maison possède des équipements performants

tels que des panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire, des réducteurs de pression, de chasse 3/6L, de mitigeurs thermostatiques.

### Intégration bioclimatique

L'implantation des 27 maisons est réalisée de façon à limiter un maximum les voiries, les réseaux, réduire les surfaces étanches, privilégier l'orientation sud.

Les maisons jumelées par un mur de refend limitent les

déperditions de chaleur.

L'ensemble du site est accessible à tous sans exception malgré le fort dénivelé du terrain de 14m grâce à l'insertion paysagère et la maîtrise des courbes de niveau.

Les bassins existants sont conservés, réutilisés comme zones tampons des eaux de pluie et agrémentés d'arbres, d'espaces de déambulation, d'une terrasse, d'une aire de jeux. Ce jardin collaboratif au cœur du projet se veut être le lieu de rencontre et d'échange entre locataire, propriétaire et personne en maintien à domicile.

### Conclusion

Pour Bernard GORSE, Président du « Pôle Créativité », faire déboucher sur une réalité le projet de « Maisons Créatives » qui a mobilisé durant plusieurs années l'énergie d'une cinquantaine d'acteurs en Limousin, partenaires privés et publics, avec notamment une participation financière du Conseil Régional, est une satisfaction grâce à la synergie locale qui a été établie avec un acteur du logement social (Habilim) et un Cabinet d'Architectes (ATELIER 4 lim) qui orientent tous leurs efforts pour maîtriser les 3 composantes de leur projet (Social – Environnement – Economique).